

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 24 novembre 2025

Etaient présents Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Patrick MAGERAND, Pierre de LARMINAT, Pierre HOUBÉ et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT.

Etaient excusés : Monsieur Sylvain JAFFUEL (procuration à Sylvie RICHARD)

Était absent : Monsieur Mickaël SEIDLER,

A été nommé secrétaire de séance : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30 et constate que le quorum est atteint. Il propose l'ajout de 2 points, l'un concernant la convention de servitude avec ENEDIS, l'autre, l'emploi d'un service civique. De même, il annonce le retrait du point n°11 Demande de la Dotation Générale de Décentralisation pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal approuve ces modifications de l'ordre du jour Monsieur le Maire demande également l'approbation du précédent procès-verbal. Plus rien n'est rajouté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Décision Modificative Budgétaire du budget communal, n°84/2025 (pour 13; contre : 0; abstentions : 0)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CROCHET explique les mouvements de crédits sur les articles suivants :

Section « Investissements » :

- Pour la taxe d'aménagement : débit de 1 132,40€ de l'article « Réhabilitation du tiers-lieu » au crédit de « l'installation et agencement » pour le changement des luminaires dans la 5e classe et la salle de réunion de l'école.
- « Réhabilitation du tiers-lieu » débit de 1424,40€ pour des travaux de voirie au lieu-dit- Mirabeau

Section de fonctionnement,

- Débit de 5000€ sur le chapitre « Bâtiments public » pour alimenter le chapitre « charge de personnel »
- Débit de 2000€ « rémunération d'intermédiaire et honoraires » pour le paiement des intérêts d'emprunts

Concernant les charges de personnel, Monsieur le Maire justifie cette décision par la nécessité de recruter un agent en remplacement de la directrice de la garderie en arrêt de travail depuis juillet.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	1 272,64	1322 (13) : Régions	792,00
1312 (13) : Régions	792,00	1345 (13) : Amendes de radars auto. et ame	2 267,04
1335 (13) : Amendes de radars auto. et ame	2 267,04		
2131 (21) - 453 : Bâtiments publics	-1 272,64		
2131 (21) - 453 : Bâtiments publics	-1 132,40		
2151 (21) - 485 : Réseaux de voirie	1 424,40		
2181 (21) - 480 : Install.générales.agenceme	-1 424,40		
2181 (21) - 484 : Install.générales.agenceme	1 132,40		
	3 059,04		3 059,04

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-5 000,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires	-2 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	5 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	3 059,04	Total Recettes	3 059,04

Commune de BROÛT-VERNET

Arrivée de Mme MARTINS.

2) Révision du taux de la redevance de la performance Système Assainissement Collectif,n°85/2025 (pour 12 ; contre :1 ; abstentions :1)

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, pour fixer la contrevaleur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, il convient de multiplier le taux de modulation de 0,75 par le tarif de base fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 0,28 € soit 0,21 € HT/m³ pour 2026 contre 0,084 €HT/ m³ en 2025. Ce qui représente un peu plus de 2€ pour 100 m³/an et par foyer.

Mme RONDEPIERRE s'interroge sur le taux fixé, Monsieur le Maire lui répond que c'est l'agence de l'eau qui le fixe sur le principe du « Pollueur-Payeur ».

Monsieur de LARMINAT souligne qu'il faut « rester très dubitatif quant à la qualité du travail de l'agence ».

3) Adhésion à la convention de participation "Santé" proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique, Territoriale n°86/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention :0)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BURLOT rappelle que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Il explique que par délibération de janvier 2025, la commune a mandaté le CDG03 afin de mener la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

A l'issue de cette procédure, il a été fait le choix de souscrire auprès de la MNT, Les agents qui auront fait le choix de bénéficier de l'une des 3 garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, bénéficieront d'une participation financière de l'employeur minimale de 15€, à compter du 01/01/2026, Tous les agents y compris les contractuels sont concernés ; les agents retraités peuvent également bénéficier de cette convention de groupe.

Monsieur le Maire souligne que « cette convention couvre les 317 communes du département, le conseil départemental et les salariés des intercos et permet aux agents d'avoir une mutuelle santé de qualité ».

4) Adhésion à la convention de participation "Prévoyance" proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 03 n°87/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention :0)

Sur le même principe Monsieur BURLOT continue sur la présentation de la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » (maintien du salaire en cas de congé de maladie)

A l'issue de cette procédure, Malakoff Humanis a été choisi pour le risque « Prévoyance »

Les agents qui auront fait le choix de bénéficier de l'une des 3 garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, continueront de bénéficier d'une participation financière de l'employeur minimale de 7€, à compter du 01/01/2026,

Tous les agents y compris les contractuels sont concernés

Commune de BROÛT-VERNET

5) Demande de DETR pour la construction de la salle d'activité, n° 88/2025 (pour :13; contre : 0 ; abstention :1)

Monsieur le Maire précise que dans le projet Mairie/ EVOLEA, l'utilisation de la salle d'activité doit être partagée pour moitié par les associations de la commune et par le centre social en charge de l'animation des 14 logements seniors. Cette utilisation étant actée une convention tripartite entre EVOLEA, la mairie et le centre social.

Il rappelle la récente modification du PLU au sujet des constructions en limite de propriété ramenées à 1m. Vue de l'étroitesse du terrain, cela a permis d'augmenter la superficie de la salle d'activité de 20m².

Les coûts de construction ont par conséquent été augmentés de 203 000€ ht à 225 000€ ht.

Il est nécessaire de procéder également à une réévaluation des demandes de subventions pour la partie « bâtiment ».

Monsieur de LARMINAT s'interroge sur la nécessité de cette construction dans la mesure où la commune dispose déjà de plusieurs salles.

Monsieur le Maire lui répond que la construction de la salle d'activité, qui a déjà été votée, est essentiellement liée à la résidence « senior » et aux obligations qui en découlent, comme l'obligation d'avoir un lieu d'accueil climatisé et d'assurer des programmes d'animation.

Il ajoute que les demandes de réévaluation vont être les mêmes pour les caisses de retraite ARGIC ARCCO et CARSAT.

Monsieur de LARMINAT s'interroge sur la pertinence de solliciter des subventions auprès des caisses de retraite pour financer une salle d'activité alors « qu'elles sont déficitaires ».

Monsieur le Maire répond que les caisses de retraite ont intérêt à retarder l'entrée en maison de retraite. L'esprit des résidences seniors et leurs activités annexes (atelier mémoire, sportifs.....) sont une « source d'économie » dans la mesure où cela qui permet de préserver l'autonomie des personnes âgées.

Monsieur MAGERAND souligne que le projet doit être cohérent : « La salle d'activité, va avec les logements ».

Monsieur le Maire ajoute que si ce projet a été accepté à Brout-Vernet, c'est du fait de la présence du centre social et de l'animation qu'il propose aux seniors.

6) Demande de subvention à la CARSAT pour la construction de la salle d'activité, n° 89/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :1)

Sur le même principe que le précédent point, il convient de réévaluer la demande de subvention auprès de la CARSAT.

7) Demande de subvention à AGIRC ARRCO pour la construction de la salle d'activité n° 90/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention :1)

Sur le même principe que le précédent point, il convient de réévaluer la demande de subvention auprès de l'AGIRC ARRCO.

Commune de BROÛT-VERNET

8) Demande de DETR pour le déversoir d'orage, n° 91/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle le schéma d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, le diagnostic des travaux, les priorités réalisées par l'entreprise C2A et la nécessité de faire des travaux sur déversoirs d'orage.

Il présente le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Travaux COLAS	92248,6	Participants	Montant HT
Tavaux ABC	7 648,60 €	Agence de l'eau	34 964,02 €
		ETAT (DETR)	10 000,00 €
		Sous-Total Aides publiques	44 964,02 €
		Mairie	4 933,18 €
		Emprunt	50 000,00 €
		TOTAL :	99 897,20 €
TOTAL :	99 897,20 €		100%

Il souligne l'urgence de ces travaux puisque suite à une conduite écrasée dans un champ, le déversoir rejette dans l'Andelot lors des gros orages. Il ajoute que ces travaux supplémentaires se sont pas subventionnables.

Monsieur BOUZIN demande si cela ne va pas servir également à une collecte aussi de matière en suspension et déplore le fait que cela n'arrange pas la qualité des rejets. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de préserver les performances de notre collecte des eaux usées.

Monsieur CROCHET rappelle que la conduite au milieu du champ ne sert que pour le trop-plein du déversoir d'orage. Elle va directement dans l'Andelot.

Monsieur de LARMINAT trouve dommage de ne pas profiter de ces travaux pour mettre en place un traitement des matières en suspension. « C'est fondamental, l'énergie et l'eau » et se dit prêt à voter des subventions pour cela.

Monsieur le Maire espère que ces travaux seront réalisés d'ici la fin du mandat.

9) Demande de DETR pour la liaison douce, n° 92/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour la création de la liaison douce entre la rue des tilleuls et la rue de la Chaume. Il présente le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Création Liaison douce	63 165,10 €	Participants	Montant HT
		Département	17 500,00 €
		ETAT (DETR)	33 029,03 €
		Sous-Total Aides publiques	50 529,03 €
		Mairie	12 636,07 €
		TOTAL :	63 165,10 €
TOTAL :	63 165,10 €		100,00%

Commune de BROÛT-VERNET

10) Demande de Fond de concours à la Communauté de Communes pour les travaux de Voirie 2025 n° 93/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Monsieur CROCHET rappelle les travaux de voirie réalisés en 2025, notamment la rue de la caserne, et la création d'une traversée de chemin à Mirabeau. Il présente le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 37 802,00€ ht soit 45 362,40€ TTC. Le département n'ayant versé que la moitié de la subvention demandée, il propose de solliciter le fonds de concours pour un montant de 16 227€ ht.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'accord définitif auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie de 5 670, 30 € soit 15 % du montant du devis hors taxe.

Monsieur de LARMINAT souligne que les travaux de voirie sont globalement très bien faits dans la commune mais suggère de décaisser les rues plutôt que de reboucher les trous « pour être gagnant dans la durée ».

Monsieur le Maire lui répond que cela coutera bien plus cher et que les gros chantiers d'entretien sont moins bien subventionnés. Il fait remarquer cependant que des programmes de voirie ont été réalisés tous les ans.

11) Demande d'accord définitif au Conseil Départemental de l'Allier pour les travaux de voirie 2025, n° 94/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

Pour faire suite à la précédente délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette fois l'accord définitif auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie de 5 670, 30 € soit 15 % du montant du devis au lieu des 30% initialement demandés.

Plan de financement définitif Travaux de Voirie					
DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant	Financeurs	Montant	%	
		Département	5 670,30 €	14,54%	
Travaux de voirie 2025 : Rue de la Caserne	37 802,00 €	Fonds de Concours Com-Com	16 227,00 €	41,62%	
Travaux Création d'une traversée de chemin	1 187,00 €	Sous-total Aides Publiques	21 897,30 €	56,16%	
		Reste à la Commune	17 091,70 €	43,84%	
TOTAL	38 989,00 €	TOTAL	38 989,00 €	100%	

12) Fixation des tarifs des éléments funéraires du cimetière, n° 95/2025 (pour : 13; contre : 0; abstention : 1)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOYET. Elle rappelle qu'une délibération a déjà été prise pour les éléments fixes (pierres tombales, stèles ...) et qu'il s'agit à présent des éléments funéraires mobiles récupérés sur les concessions abandonnées qui sont désormais propriété de la commune.

Ces éléments, retirés par les services techniques, feront l'objet d'un inventaire photographique pour être proposés à la vente aux administrés. Les éléments comportant des mentions nominatives ont été écartés.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Croix de plus de 50 cm : 50 €

Commune de BROÛT-VERNET

- Croix de moins de 50 cm : 30 €
- Vases : 20 €
- Plaques funéraires (non nominatives) : 30 €
- Grilles et crémones en fer forgé : 10 € le mètre linéaire (avec un minimum de 2 mètres, afin de respecter le seuil minimal de perception par le Trésor Public)

Monsieur le Maire précise que les objets seront stockés aux services techniques et qu'un catalogue pourra être diffusé, notamment via le site internet de la commune.

De même, il rappelle que les 150 concessions reprises doivent dorénavant être entretenues par les employés communaux.

Debat au sujet du versement des indemnités d'un adjoint sans vote

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de ses difficultés d'organisation au sein de l'exécutif municipal, liées à la disponibilité inégale des adjoints, notamment en raison de problèmes de santé rencontrés par Madame GOYET, adjointe en charge des affaires sociales, du CCAS, du fleurissement et de la communication.

Il indique avoir envisagé une réorganisation des délégations ainsi qu'une adaptation des indemnités des adjoints, dans un souci d'équité vis-à-vis des autres membres de l'exécutif assurant actuellement une charge de travail accrue. Il présente à titre d'information un projet de répartition des taux d'indemnités des adjoints.

Un large échange s'engage alors entre les conseillers municipaux.

Plusieurs élus expriment leur désaccord quant à l'opportunité d'une telle mesure en fin de mandat,

Monsieur Magerand s'exprime « on ne va pas lui dire à 4 mois de la fin du mandat, on baisse tes indemnités »

Monsieur de LARMINAT reprend : « Dieu sait que j'ai eu la dent dure, Mme Goyer, parfois. Et je m'en excuse. » et rappelle l'engagement de Madame GOYET durant le mandat :

- la qualité du travail réalisé sur le bulletin municipal,
- l'investissement dans le fleurissement de la commune,
- l'implication dans les actions du CCAS,

Certains conseillers regrettent également que ce sujet soit abordé directement en séance publique plutôt qu'au préalable au sein de l'exécutif municipal.

Monsieur le Maire reconnaît que cette situation est difficile et indique qu'il aurait sans doute été préférable d'aborder ce sujet plus tôt. Il rappelle toutefois les contraintes de fonctionnement rencontrées depuis plusieurs mois et la nécessité de garantir une répartition équitable des responsabilités.

Au vu des échanges et de l'absence de consensus, Monsieur le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

Aucune délibération n'est donc soumise au vote.

13) Emploi service civique, n° 96/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BURLOT explique la nécessité de créer un poste de service civique pour pallier les problèmes de personnel à la garderie depuis octobre. Ce poste permettrait de soutenir les activités existantes tout en formant un jeune volontaire, sous réserve de l'accord du personnel et de la disponibilité d'un encadrant.

Il est précisé que :

- Le service civique concerne les jeunes de 16 à 25 ans,
- La durée maximale d'un engagement est de 8 mois,
- La durée hebdomadaire est de 24 heures,

Commune de BROÛT-VERNET

- L'indemnité du volontaire est de 619 € par mois, financée à hauteur de 504,98 € par l'État, laissant un reste à charge pour la commune de 114 €,
- Un tuteur devra obligatoirement être désigné.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires sans que cela n'engage immédiatement la commune à recruter.

Monsieur le Maire précise que la mise en place effective du poste dépendra des besoins constatés en début d'année 2026.

14) Convention de servitude avec ENEDIS, n° 97/2025 (pour : 14; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention de servitude proposée par ENEDIS.

Cette convention concerne la suppression du transformateur et du déplacement d'un poteau électrique situé au lieu-dit L'Anglard (parcelle YE 39), à proximité du pont de l'Andelot. Ce déplacement est rendu nécessaire afin de faciliter le passage des engins agricoles sur un chemin desservant plusieurs parcelles.

Les travaux, intégralement pris en charge par ENEDIS, consistent notamment au creusement d'une tranchée de 6m de long sur 3m de large, sans impact financier pour la commune. Il s'agit uniquement d'autoriser le passage et l'intervention d'ENEDIS sur le domaine concerné.

Intervention de Madame BARBECOT

Un débat est ouvert sur le changement de l'évier de la salle polyvalente, suite à une inondation.

Elle déplore le remplacement cet évier par un évier beaucoup plus petit et inadapté à l'utilisation de cette salle et notamment aux besoins des associations. Selon elle, il aurait été préférable garder l'ancien en l'adaptant au nouveau plan de travail

Des membres du conseil expriment des divergences sur la profondeur et la taille de l'évier remplacé

Monsieur le Maire ajoute avoir eu également des récriminations aussi sur l'ancien. L'ancien ne pouvant être réutilisé, il est envisagé un nouveau changement d'évier si le prochain budget le permet.

Questions diverses :

Monsieur CROCHET et Monsieur le Maire font un point d'information sur les chantiers en cours :

- Maison de santé : Retards dus au séchage de la dalle (taux d'humidité élevé à 2,9 au lieu de 0,5 requis). Des appareils de déshumidification sont installés, mais des litiges sur la responsabilité (météo, maçon, etc.) entraînent des retards d'un mois, impactant l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- Résidence Seniors : Avancement satisfaisant, avec couverture des bâtiments prévue avant Noël et fin des travaux des maçons en janvier 2026.
- Garderie : Découverte d'une ancienne structure (possiblement une fosse septique ou canal) lors des travaux, qui nécessitent des adaptations aux fondations (plots et drain). Retards possibles mais les délais sont encore tenus

Monsieur BARGOIN explique que pour des raisons de sécurité, les adresses mail de la mairie ont été changé. Les nouvelles adresses seront communiquées dans la

Commune de BROÛT-VERNET

semaine.

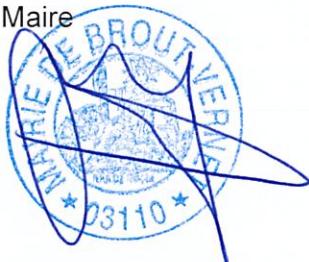
Monsieur le Maire propose un calendrier budgétaire adapté à la situation nationale compliquée : un budget de report des investissements en février 2026 pour assurer le fonctionnement, avant les élections.

Monsieur de LARMINAT fait une déclaration : Il remercie le conseil, s'excuse pour des propos passés inadéquats envers Madame GOYET et Monsieur BOUZIN salue le travail de l'équipe sur l'énergie et la santé, et soutient la reconduction de l'équipe pour achever les projets. Il exprime des souhaits pour l'avenir de la commune (restaurant, café, commerce participatif, attraction d'artisans et TPE/PMI) et souligne la nécessité d'autonomie financière des communes.

Monsieur le Maire répond en appréciant les excuses, en rappelant l'importance d'éviter les attaques personnelles, et en soulignant les efforts pour développer l'économie locale via la révision du PLU et la zone d'activité, en continuité des mandats précédents. Il met en avant les opportunités géographiques de Broût-Vernet et les financements obtenus post-Covid.

Fin de la séance à 21h 05

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.